

A.R.C.V Amicale des Pavillons Cheminots de Verneuil

Madame MICHEL Directrice
ICF La Sablière
9 bis rue Franklin
R.P 821
78008 VERSAILLES Cedex

Verneuil le 18 Juin 2007

Madame,

Conformément à l'article 44 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, nous vous demandons de nous adresser les décomptes de charges des 5 dernières années de la Résidence des pavillons cheminots de Verneuil / Seine afin de vérifier la répartition des charges récupérables entre le bailleur et ses locataires .

Nous vous demandons aussi de nous adresser :
La définition des tâches de la gardienne
Tous les contrats de la résidence.

Si nous étions en désaccord avec vos répartitions de charges nous vous demanderions un rendez-vous afin de vérifier sur factures.

Nous souhaiterions recevoir très rapidement ces documents.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées

Pascal Perron

Président de l'Amicale Pavillons des Cheminots de Verneuil

Copie : Madame Deplancke Présidente de l'ARV-CLCV